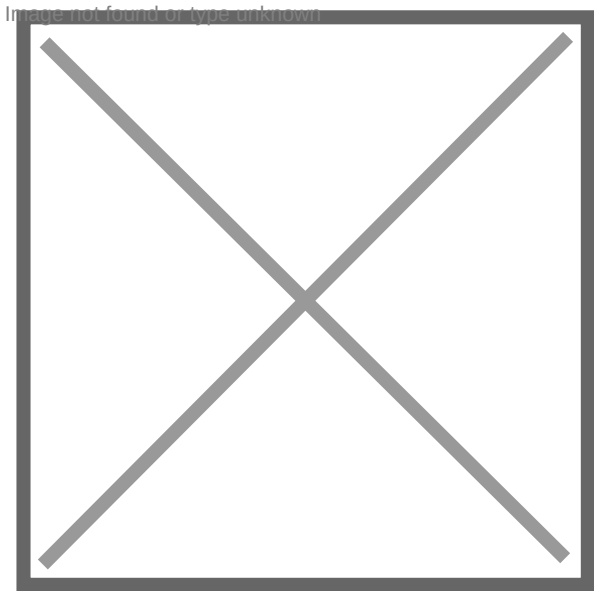




Vente entreprise - contrat de travail modifié ou non

Par **eco_old**, le **15/05/2007** à **01:59**

BOnsoir,
Mon entreprise est en cours de vente.
je suis salarié depuis plus de 3 ans au sein de celle ci.
y a t'il des cas où le repreneur n'est pas obligé de reprendre les contrats de travail des salariés (par exemple, sans convention entre les parties, etc ...) ?
pour ces cas, que deviennent ces salariés (licenciés ou autres) ?
Quels sont les indemnités auxquelles ils ont droit (délai de préavis, congès payés, etc ...) ?
En vous remerciant par avance de votre retour.
sincères salutations.